

Rapport article 29
Loi Energie Climat
Exercice 2021

TABLE DES MATIERES

GOUVERNANCE	3
STRATEGIE D'ENGAGEMENT	3
STRATEGIE D'ALIGNEMENT SUR L'ACCORD DE PARIS.....	3
STRATEGIE D'ALIGNEMENT « BIODIVERSITE »	4
GESTION DES RISQUES DE DURABILITE.....	4
REPRESENTATION EQUILIBREE HOMMES/FEMMES.....	5
ZOOM SUR LA SCPI NOVAPIERRE ALLEMAGNE.....	5

GOVERNANCE

La démarche ESG/RSE de PAREF Gestion s'inscrit dans la démarche du Groupe PAREF portée par le Comité Exécutif de PAREF qui est accompagnée dans ce cadre par une Responsable ESG recrutée en 2021.

Un Comité ESG interne Groupe a été mis en place en 2021 auquel participent les dirigeants et principaux directeurs des différentes entités dont pour PAREF Gestion, la Directrice Générale, la Directrice Fund & Investment Management et la Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI). Ce comité interne définit les orientations et les actions à déployer au niveau de l'ensemble des entités dans le but d'améliorer la performance extra financière de ses dernières. La Responsable ESG pilote le dispositif et accompagne les différentes entités dans la mise en œuvre des actions RSE.

S'agissant de PAREF Gestion, la responsable ESG participe également aux Comités d'Investissement des fonds et représente PAREF Gestion au sein de la Commission ISR de l'ASPIM.

S'agissant de la stratégie ISR déployée au niveau des fonds, PAREF Gestion a engagé une réflexion pilotée par la Direction Fund & Investment visant à favoriser la prise en compte de critères ESG dans le cadre de la sélection des investissements (cf. gestion des risques de durabilité infra). Cette démarche s'intensifiera en 2022 avec la mise en œuvre de stratégie d'investissement et de gestion ISR sur certains fonds et l'engagement d'une démarche de labellisation de ces derniers.

STRATEGIE D'ENGAGEMENT

Le sujet relatif à l'intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance « ESG » dans l'offre de services et la politique d'investissement est un enjeu prioritaire et ayant un fort impact sur l'activité du Groupe. Cet enjeu consiste d'une part, à la maîtrise des risques ESG dans la politique d'investissement et, d'autre part, à la structuration de nouveaux produits et modes opératoires centrés sur la création de valeur environnementale et sociétale.

Afin de répondre à cet enjeu, PAREF Gestion fait évoluer et crée des outils qui seront utilisés dès la phase d'acquisition ou d'entrée en portefeuille ainsi que dans ses processus de gestion pour renforcer l'analyse ESG à l'échelle des actifs, des fonds dans l'alignement des enjeux identifiés dans l'analyse de matérialité du Groupe. Par ailleurs, PAREF Gestion souhaite à l'avenir renforcer son offre de fonds d'investissement labellisés ISR ou intégrant des enjeux ESG positifs.

STRATEGIE D'ALIGNEMENT SUR L'ACCORD DE PARIS

L'Accord de Paris sur le climat a pour objectif de limiter le réchauffement climatique mondial à 1,5°C afin d'éviter les dommages environnementaux, sociaux et économiques. Dans ce contexte, la transition vers une économie « net zéro carbone » est essentielle. Le secteur du bâtiment et de la construction représente 45 % de la consommation finale d'énergie en France en 2021 et 39 % des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) liées à l'énergie et aux procédés. Il est donc important d'être un acteur engagé pour un secteur du bâtiment et de la construction à zéro émission, efficace et résilient.

S'agissant de la lutte contre l'urgence climatique, le groupe PAREF a décidé de se concentrer sur la réduction des émissions de carbone. PAREF Gestion déploie des dispositifs visant à s'aligner sur l'Accord de Paris et à décarboner les actifs immobiliers des fonds qu'elle gère. Ainsi, le Dispositif Eco Energie Tertiaire (DEET), également appelé « décret tertiaire » a été déployé et la société mettra tout en œuvre, en coopération avec les locataires, pour atteindre l'objectif de 40 % de réduction de la consommation finale d'énergie en 2030, puis 50% en 2040 et enfin 60% en 2050. En 2021, PAREF Gestion a sélectionné un prestataire spécialisé dans la transition énergétique pour accompagner et planifier les actions concernées au regard du décret tertiaire. Pour 2022, les audits seront réalisés et les plans d'actions seront mis en œuvre.

STRATEGIE D'ALIGNEMENT « BIODIVERSITE »

PAREF Gestion attache une importance particulière au respect de la biodiversité liée aux actifs qu'elle gère. Toutefois, à date, elle n'a pas entrepris de démarche active visant à valoriser pleinement ce potentiel.

GESTION DES RISQUES DE DURABILITE

PAREF Gestion, en tant que société de gestion de portefeuille, respecte les dispositions :

- du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure » ou « SFDR » relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ;
- de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier (issu de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat)...

...en publiant sur son site internet les informations concernant sa politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans son processus de prise de décision en matière d'investissement, en incluant les risques associés au changement climatique ainsi que les risques liés à la biodiversité.

Au 31 Décembre 2021, tous les fonds gérés par PAREF Gestion répondent aux critères de l'article 6, c'est-à-dire des fonds qui ne font pas la promotion de caractéristiques Environnementale, Sociales et de Gouvernance (ESG) et n'ont pas d'objectifs d'investissement durable. Cependant, PAREF Gestion a pour objectif d'intégrer des objectifs ESG dans certains de ses fonds et de les faire labelliser ISR.

Toutefois, il est important de noter que PAREF Gestion prend en compte les risques de durabilité tant dans ses décisions d'investissement (due diligence, acquisition) que dans sa gestion courante afin de limiter les impacts négatifs sur les actifs des fonds gérés. Dans ce cadre, PAREF Gestion agit à plusieurs égards en ce sens :

- Lors des acquisitions, les décisions d'investissements sont finalisées après une due diligence environnementale et technique des actifs permettant d'identifier les risques, y compris de durabilité sur les aspects environnementaux et si tous les actifs acquis ne peuvent être exempts de risques, ceux-ci sont identifiés et font l'objet d'un suivi après l'acquisition (identification de CAPEX, remplacement d'équipement ou suivi particulier d'un risque potentiel comme les inondations) ;
- En termes de gestion des actifs, une fois dans le portefeuille, une revue régulière des plans pluriannuels de travaux et des objectifs sur chacun des actifs est faite pour une mise en œuvre des mesures identifiées comme nécessaires et bénéfiques ;

- Concernant les aspects sociaux, la société de gestion bénéficie d'une politique claire de non-discrimination et cette politique est également appliquée aux candidats locataires particuliers sur les actifs résidentiels ;
- La RCCI veille à la lutte anti-blanchiment et anti-corruption dans l'ensemble des décisions prises (acquisitions, cessions, locations, choix des prestataires, etc.) ;
- Enfin, une politique détaillée de prévention et de gestion des conflits d'intérêts est également en place.

Ainsi, notre Politique d'intégration des risques de durabilité/ ESG est disponible au 31 Décembre 2021 sur le site internet de la société. Elle a été rédigée dans le cadre de la prise en compte des critères extra-financiers dans la sélection et gestion des actifs des portefeuilles gérés et stratégies de gestion sous mandat proposées par PAREF Gestion.

REPRESENTATION EQUILIBREE HOMMES/FEMMES

PAREF Gestion, conformément à son code éthique et à la législation, interdit tout type de discrimination, que ce soit dans ses processus d'embauche, de formation, de promotion, de rémunération ou de licenciement.

Conformément à l'article L533-22-2-4 du Code Monétaire financier entrée en vigueur le 24 décembre 2021, PAREF Gestion doit en outre définir un objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement.

S'agissant de l'exercice 2022 et dans la continuité de la situation existante en 2021, PAREF Gestion a pour objectif de maintenir une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes qui participent au Comité d'investissement (dirigeant, gérants, analystes, RCCI, experts) de sorte que chaque sexe représente au moins 40% des participants.

Pour mémoire, en 2021, les femmes représentaient 52% des participants au Comité d'investissement de PAREF Gestion et les hommes 48% des participants.

ZOOM SUR LA SCPI NOVAPIERRE ALLEMAGNE

Les détails sur la prise en compte de l'article 29 de la Loi Energie-Climat par la SCPI Novapierre Allemagne sont disponibles en page 14 du [rapport annuel 2021 de la SCPI](#).

